

CONTRIBUTIONS AU CONGRES PROGRAMMATIQUE D'ARRAS

3-1 Démocratie locale

Elire les représentants des communes au sein des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération (avec parité obligatoire hommes/femmes) afin de permettre la représentation des minorités au sein du conseil communautaire.

Les électeurs sont sensibles à ce que leurs intérêts soient défendus par des politiques désintéressés. Or les conseils communautaires sont le strict reflet des communes membres. Il y a donc forcément consensus entre les maires, ce qui empêche la remise en question des décisions prises ou, a minima, leur examen critique par les élus d'opposition. Les élus locaux siégeant au conseil communautaire sont les mêmes que ceux des communes : il n'y a donc pas empilement des échelons locaux, perturbateur pour l'électeur, mais la diversification des élus communautaires apporterait le recul nécessaire à la prise de décision.

Elisabeth SAUNIER
Vice-Présidente Modem Yvelines
elsaunier@yahoo.fr
06 08 81 11 13